MESURES DE CONTRAINTE *Le film «Vol spécial» a levé un coin du voile sur le monde obscur de la détention administrative. Entretien avec Jean-Michel Claude, directeur de Frambois.*

«Nous avons de l'empathie pour les détenus»

PROPOS RECUEILLIS PAR
MICHAËL RODRIGUEZ

Sur le site internet du film *Vol spécial*, Jean-Michel Claude décrit la détention administrative comme «la plus dure de toutes» car elle ne mène pas à la liberté. S'il dirige néanmoins la prison de Frambois, dans la banlieue genevoise, c'est par goût des «missions impossibles», dit-il. Entretien.

Les polémiques autour de *Vol spécial* «sont le signe qu'on vit dans un pays où l'on peut exprimer librement son opinion», estime le directeur de Frambois Jean-Michel Claude. J.-P. DI SILVESTRO

Comment avez-vous vécu les polémiques autour de *Vol spécial*?
Jean-Michel Claude: Elles sont le signe qu'on vit dans un pays où l'on peut exprimer librement son opinion. C'est aussi dans cette optique de débat démocratique que j'ai accueilli favorablement l'idée du film. C'est bien que le peuple suisse sache comment cela se passe quand on vote une loi. Je crois que nous n'avons pas à avoir honte de notre manière de l'appliquer. Quant à savoir si cette loi est bonne ou non, ce n'est pas à moi d'en décider, mais au peuple.

Le président du jury de Locarno a qualifié les employés de Frambois de «bourreaux»; l'UDC a présenté les détenus comme des criminels. Avez-vous souffert de ces invectives?
Non. Le seul effet de ces polémiques, c'est d'avoir fait une publicité extraordinaire au film de Melgar. La preuve, c'est qu'il est toujours dans les salles!

Des médias ont publié l'identité et le casier judiciaire d'ex-détenus de Frambois. Une dérive?
Effectivement. Mais je peux vous dire que ces informations ne sortent pas de Frambois! Ceux qui ont failli à leur mission doivent assumer.

Un Camerounais filmé par Fernand Melgar a été torturé à son retour. Avez-vous interpellé les autorités?
Non, ce n'est pas mon rôle. On me renverrait ma copie.

Certains migrants sont à Frambois alors qu'ils ne peuvent pas être envoyés par la force. Est-ce nouveau?
Non, il y en a toujours eu. Cette question concerne les autorités cantonales et fédérales, qui doivent négocier des accords de réadmission. Il existe aussi des autorités de recours en matière de détention administrative. S'il y a des cas qui ne correspondent pas aux critères légaux, c'est à la juridiction d'ordonner la mise en liberté. Cela arrive d'ailleurs de temps en temps.

A Frambois, nous avons un taux de réussite exceptionnel: 80% des détenus partent effectivement, et seuls 15% par vol spécial. Nos collaborateurs arrivent le plus souvent à les convaincre que le voyage est fini et qu'il faut rentrer de manière «light».

Pour les autres, c'est un choix dont ils connaissent les conséquences. Cela peut paraître étonnant, mais c'est souvent une question de dignité personnelle. Les migrants africains sont mandatés par leur famille ou par le village. Ils ne peuvent rentrer autrement que sous la contrainte, parce que cela montre à leur entourage qu'ils ont fait tout leur possible.

Avant votre arrivée, fin 2008, la commission des visiteurs du parlement genevois dénonçait des conditions de détention «scandaleuses» et demandait la fermeture de Frambois. Qu'avez-vous changé?
Grâce à l'implication de toute l'équipe, nous avons réussi à remonter cette entreprise. Les rôles et les responsabilités de chacun ont été clarifiés. Nous avons engagé six personnes supplémentaires, dans le domaine de la surveillance et de l'administration. Avec deux de mes collaborateurs, nous avons aussi mis sur pied un cycle de formation interne.

La dotation en personnel est-elle suffisante?
Les employés ont retrouvé une vie familiale normale. Idéalement, il faudrait encore une ou deux personnes en plus, pour compléter le poste d'assistant social à 80% et pour étoffer l'équipe des gardiens.

Lors de votre passage à la tête de la prison de Champ-Dollon, vous avez été critiqué pour votre dureté. Avez-vous changé votre mode de management?
J'ai suffisamment souffert de toute cette histoire pour éviter d'en reparler. Vous m'avez vu dans le film de Fernand Melgar: à vous d'en juger!

En 2008, il y a eu trois tentatives de suicide à Frambois. Et depuis lors?
De temps en temps, des détenus qui sont nerveusement au bout menacent de se suicider ou de faire une grève de la faim. En restant avec eux en cellule, parfois pendant des heures, nous avons réussi à raisonner des gens. Il y a eu une ou deux tentatives de pendaison ces dernières années, mais nous sommes arrivés à temps.

Comment aider des détenus privés de toute perspective?
A Frambois, les détenus peuvent circuler librement dans le centre de 8h à 21h. Nous profitons de ces moments de vie commune pour discuter de leur histoire migratoire et des perspectives dans leur pays d'origine. Nous avons parfois réussi à aider des personnes à rentrer dans de bonnes conditions et même à réaliser des projets sur place.

Avez-vous parfois des conflits de conscience?
Pas des conflits de conscience. Mais, humainement, c'est parfois très difficile. Après chaque renvoi, nous tenons un debriefing avec les collaborateurs. Nous vivons presque vingt-quatre heures sur vingt-quatre avec les détenus: nous serions réellement des bourreaux si nous n'avions pas de sentiments. Nous avons donc de l'empathie, mais pas de sympathie, sinon cela deviendrait invivable. ❙

L'enfermement, arme de pression massive

«J'aurais préféré être en prison plutôt qu'ici. En prison, on est sanctionné pour quelque chose, alors qu'ici on n'est ni libre ni totalement enfermé.» Nadji* est au centre de détention administrative de Frambois depuis fin août. Mais cet Algérien d'une trentaine d'années entame bientôt son sixième mois d'incarcération. En juin, il était arrêté et emprisonné à Champ-Dollon pour un vol qui lui était imputé. «J'ai fait appel contre ma condamnation et j'ai été acquitté», souligne-t-il. Sa libération aura été de courte durée: à sa sortie de prison, il était aussitôt cueilli par la police et conduit à Frambois.

Le jeune Algérien n'en veut pas à ses gardiens. «Le personnel est sympa. Quand ils voient qu'on ne sort pas de notre cellule, ils viennent nous voir, nous remonter le moral. Mais personne ne peut rien faire pour nous.»

Nadji l'admet volontiers: son parcours n'est pas exempt d'accrocs. Arrivé en Suisse il y a bientôt dix ans, il a vécu de petits boulots «au noir», comme peintre en bâtiment ou déménageur. «Je suis tombé dans la drogue, et j'ai parfois dérapé», relate-t-il, évoquant une série de vols à la tire. «Depuis 2008, grâce au soutien de mes amis, je m'en suis sorti et je n'ai pas récidivé. J'avais un travail régulier.» Mais Nadji, qui est arrivé en Suisse sans passeport, ne parvient pas à obtenir de permis de séjour. Sa condition de sans-papiers lui a d'ailleurs valu d'être emprisonné à Champ-Dollon pour séjour illégal.

Alors que sa détention a été prolongée une nouvelle fois jusqu'au 23 décembre, se pose la question de la légalité de cette mesure. Tout d'abord, un doute persiste sur l'identité de Nadji. Ensuite, il ne peut pas être renvoyé par la force, car la Suisse n'a pas d'accords de réadmission avec l'Algérie. «Cela ne concerne pas uniquement les vols spéciaux, mais tous les renvois sous la contrainte, y compris les vols avec escorte», précise l'avocat genevois Andrea von Flüe, qui a recouru – en vain – contre la prolongation de l'incarcération. L'avocat constate que la détention administrative est de plus en plus souvent utilisée, à Genève, comme un moyen de pression. Le canton a régulièrement recours à la détention pour insoumission. Un Congolais est ainsi maintenu à Frambois depuis dix mois au motif qu'il ne coopère pas à son départ. MRZ

*prénom d'emprunt.

Des prisons encore largement secrètes

Des milliers d'étrangers sont emprisonnés chaque année pour la seule raison qu'ils sont jugés indésirables en Suisse. Cette réalité tend à sortir de l'oubli, mais son ampleur et son degré de violence restent cachés. Dans un rapport publié en octobre dernier, deux chercheurs de l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID) soulignent que la Suisse se distingue par l'opacité régnant dans ce domaine.

Combien de prisons sont-elles concernées? Quel y est le régime carcéral? A quelle fréquence les cantons recourent-ils à la détention administrative? Répondre à ces questions relève de la gageure, ont constaté Michael Flynn et Cecilia Cannon, du Global Detention Project, un programme de recherche lié à l'IHEID. Un exemple: l'Office fédéral des migrations prétend ignorer le nombre de centres de détention administrative, au motif qu'ils seraient l'affaire des cantons! «Dès lors que la détention de migrants peut aisément conduire à des violations des droits fondamentaux, il semblerait raisonnable que les autorités fédérales surveillent étroitement ces pratiques», écrivent les auteurs du rapport.

Parmi les vingt-six cantons et demi-cantons suisses, huit (dont Berne, Vaud, Valais, Jura et Tessin) n'ont pas répondu aux chercheurs ou l'ont fait de manière lacunaire. En complétant avec des informations d'ONG, les chercheurs ont identifié trente-deux établissements.

Les cinq centres d'enregistrement de requérants d'asile figurent dans cette liste, car ils présentent un caractère «semi-carcéral». Les candidats à l'asile qui arrivent par voie aérienne peuvent aussi se voir confiner jusqu'à soixante jours dans l'un des deux centres de rétention aménagés dans la zone de transit des aéroports de Zurich et de Genève. Plus étonnant: trois postes de police sont utilisés pour de courtes périodes de détention. A Sarnern (OW), les migrants sans statut légal sont parfois gardés dix jours au poste.

Les étrangers en instance de renvoi peuvent être enfermés jusqu'à dix-huit mois. Le rapport dénombre vingt-deux centres de détention, dont cinq exclusivement consacrés à cette tâche: Frambois (GE), Bâle-Ville, Egolzwil (LU), Bazenheid et Widnau (SG). Les dix-sept autres accueillent aussi des détenus pénaux, apparemment dans des unités séparées.

Le régime carcéral varie: plutôt souple à Frambois et à Witzwil (BE), il est très rigoureux à Zurich et à Berne. Dans la prison de la capitale, les détenus ne peuvent ni travailler ni accéder à des espaces extérieurs. Le risque d'arbitraire est renforcé par une application des mesures de contrainte très différentes selon les cantons. Zurich et les deux Bâle enferment beaucoup plus fréquemment que Genève.

Entre janvier 2008 et juin 2010, les autorités fédérales ont recensé 7136 mises en détention administrative. Dans 95% des cas, le motif invoqué était la préparation d'un renvoi. A ce titre, les migrants ont été enfermés pour une durée moyenne de vingt-quatre jours, ce qui place la Suisse dans le milieu du peloton européen.

En revanche, la Suisse se distingue par une large panoplie de mesures coercitives. La loi sur les étrangers, votée par le peuple en 2006, a introduit la détention pour insoumission. A l'origine de 5% des incarcérations, elle touche des personnes qui ne collaborent pas à leur départ. Pour elles, le séjour en prison s'éternise: cent cinquante-cinq jours en moyenne.

La Suisse est aussi l'un des seuls pays européens, avec l'Italie, à criminaliser le séjour illégal. Des migrants sont condamnés à des peines de prison de trois à six mois pour la seule raison qu'ils sont sans papiers. Comme il s'agit de sanctions pénales, elles ne sont pas comptabilisées dans la détention administrative. Les auteurs du rapport notent qu'un nombre croissant de pays suivent cette voie et que «le rôle de la Suisse dans cette tendance est passé largement inaperçu». MRZ